

ORGANISME INTERGOUVERNEMENTAL



UNIVERSITE DE YAOUNDÉ II

IFORD

INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE DEMOGRAPHIQUES

LAUREAT DU PRIX DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION 2011

Année académique 2015-2016

MASTER 2

**NOTES D'INFORMATIONS
RELATIVES A LA FORMATION**

OCTOBRE 2015

IFORD • ☒ BP 1556 – Yaoundé (CAMEROUN) • Email : iford@iford-cm.org • Web : www.iford-cm.org

Tél. : (+237) 22 22 24 71 / 22-23 29 47 / 22 03 44 12 • Fax : (+237) 22 22 67 93

I. HISTORIQUE

L'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) a ouvert ses portes en novembre 1972, à la suite d'un accord intervenu le 9 novembre 1971 entre le Gouvernement du Cameroun et l'Organisation des Nations Unies. Il a été créé en même temps que le « Regional Institute for Population Studies (RIPS) » établi dès sa création à l'Université de Legon à Accra (Ghana) et qui dessert les pays anglophones d'Afrique.

Depuis sa création jusqu'au 30 juin 1982, l'IFORD était financé et administré conjointement par les deux signataires de l'Accord de 1971.

Une régionalisation des instances de l'Institut est intervenue en juillet 1982 avec la mise en application de nouveaux statuts, la décentralisation de la gestion au profit de la Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA) et l'élargissement du Conseil d'Administration à l'ensemble des 25 pays francophones d'Afrique desservis.

De juillet 1992 à décembre 1999, l'IFORD est une institution intergouvernementale africaine de formation et de recherche ayant le statut d'organe parrainé par la CEA et rattachée, sur le plan académique, à la défunte Université de Yaoundé et depuis janvier 1993 à l'Université de Yaoundé II à Soa.

Depuis janvier 2000 l'IFORD a le statut d'Organisme intergouvernemental de formation et de recherche doté d'une autonomie administrative et financière et rattaché, sur le plan académique, à l'Université de Yaoundé II à Soa.

En mars 2011, l'IFORD est Lauréat du Prix des Nations Unies pour la Population.

II. OBJECTIFS DE FORMATION

2.1. Objectif général

L'objectif général de la formation professionnelle à l'IFORD est de :

- renforcer les capacités et les compétences des cadres africains et les administrations afin qu'ils assurent mieux l'élaboration, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes et projets en matière de population et développement d'une part,
- apporter une contribution efficace et efficiente aux cadres stratégiques (nationaux et internationaux) actuels de lutte contre la pauvreté d'autre part.

2.2. Objectifs spécifiques

Les études en démographie à l'IFORD ont pour objectifs spécifiques la formation de cadres professionnels de haut niveau en matière de :

- collecte et analyse de données démographiques,
- intégration des variables démographiques dans la planification du développement,

- élaboration, exécution, suivi et évaluation de politiques et des programmes de population,
- administration et gestion des programmes de population et/ou de développement,
- conseil des pouvoirs publics dans la définition des politiques de population,
- organisation des bases de données et gestion des systèmes d'information statistique relatifs aux données sociodémographiques,
- intégration des variables démographiques dans les cadres stratégiques de croissance et de réduction de la pauvreté,
- suivi et évaluation de l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement,
- recherche en sciences de la population pour le développement.

En outre, les étudiants à la fin de leur formation doivent avoir acquis une maîtrise dans l'utilisation de l'outil informatique et des autres technologies de l'information et de la communication.

III. ORGANISATION DES ETUDES DU MASTER

La formation en démographie à l'IFORD comporte deux niveaux d'études, le Master et le Doctorat, qui correspondent aussi aux diplômes délivrés. Toutefois, un diplôme de Maîtrise professionnelle, à valeur uniquement nationale, pourrait être délivré aux étudiants qui le désirent ou qui seront obligés d'arrêter leur formation en 1^{ère} année du Master.

L'entrée à l'IFORD se fait sur concours ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme d'ingénieur de travaux statistiques ou d'une licence au moins dans les mentions suivantes : mathématiques, statistiques, économie, sociologie, géographie, démographie, anthropologie, informatique, ou tout autre diplôme jugé équivalent.

Les études sont organisées en semestres et capitalisées en unités d'enseignement. Un semestre comporte 16 semaines d'activités pédagogiques. Les semestres sont indépendants ; c'est-à-dire que les enseignements d'un semestre doivent être validés au cours de celui-ci.

Le Master comporte deux niveaux, le Master 1 et le Master 2, de deux semestres chacun (32 semaines) soit au total 4 semestres de cours et 120 crédits (60 crédits par niveau). Il se décline en un double parcours professionnel et recherche. Ces spécialités conduisent directement au doctorat suivant les conditions particulières arrêtées par l'Ecole Doctorale de l'Institut.

IV. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS DU MASTER

L'offre de formation à l'IFORD se décline en :

- Domaine : Sciences Sociales,
- Mention : Droit, Sciences Politiques, Economie et Gestion,
- Filière : Sciences de la Population,
- Spécialité : Démographie.

D'autres options pourront être créées pour répondre aux besoins des pays desservis. L'organisation des enseignements est faite en unités d'enseignement (UE) et crédits.

Une Unité d'enseignement (ou module d'enseignement) est un groupe identifiable d'enseignements comportant entre eux une cohérence scientifique et pédagogique. Ils peuvent comprendre plusieurs formes d'enseignement (cours, TD, TP, travail personnel étudiant). L'ensemble des cours, TD, TP et travail personnel étudiant (TPE) constitue le travail global étudiant (TGE) pour un maximum de 750 heures par semestre. Chaque unité d'enseignement a une valeur définie en crédit CCTS (CEMAC Credit Transfert System) qui tient compte de la quantité de travail que l'étudiant doit fournir pour obtenir cette unité d'enseignement.

Un crédit est une valeur ou une unité de compte qui quantifie la charge totale de travail requise à l'étudiant pour que l'objectif de formation d'une unité d'enseignement soit atteint. Un crédit est donc une valeur d'échange attribuée à chaque UE.

Chaque unité d'enseignement est composée de 1 à 8 crédits capitalisables sans note éliminatoire. Le volume horaire d'une unité d'enseignement varie entre 25 et 100 heures, y compris les travaux dirigés (TD) et/ou les travaux pratiques (TP). Le volume horaire d'un crédit est de 25 heures au maximum.

Les unités d'enseignement sont classées en UE fondamentales, professionnelles, optionnelles et éventuellement libres. L'unité d'enseignement libre ne peut dépasser 25 heures et un (1) crédit. Le mémoire et le stage constituent chacun une unité d'enseignement évaluée à 5 crédits.

Chaque semestre comporte au plus cinq (5) unités d'enseignements pour un maximum de 30 crédits. Le volume horaire minimum d'un semestre est de 350 heures. Chaque semestre est délibéré indépendamment des autres et il n'y a pas de compensation entre semestres ni entre unités d'enseignement au cours d'un semestre. Une UE est validée si sa moyenne est au moins égale à 12/20. Un semestre est validé si toutes ses UE sont validées.

La durée de la scolarité est de quatre (4) semestres. A l'issue de ces quatre semestres de formation, les études sont sanctionnées par l'obtention d'un Master Professionnel en Démographie après soutenance d'un mémoire de fin d'études portant de préférence sur un problème de population et développement en Afrique. Le mémoire n'est soutenu qu'après validation de toutes les UE. Le diplôme de Master n'est délivré qu'aux étudiants ayant validé les 4 semestres de formation.

Le passage du niveau 1 au niveau 2 du Master reste soumis à la validation des deux premiers semestres. Toutefois, les étudiants ayant validé un semestre sur deux et au moins 80% des crédits de l'autre semestre pourront être admis à s'inscrire au niveau 2 du Master. Le diplôme ne pourra leur être délivré qu'après validation des quatre semestres du Master. On ne peut présenter plus de quatre fois l'examen d'une même UE en Master niveau 1 et plus, de deux fois en Master niveau 2.

V. MODE D'EVALUATION

L'évaluation des enseignements est organisée au cours de chaque semestre. Elle peut se faire par écrit, orale, devoir de maison, exposé, etc. Elle combine à la fois des

évaluations continues et des examens finaux. Elle peut porter sur chaque matière constitutive de l'unité d'enseignement ou sur l'ensemble de l'unité d'enseignement dans le cas contraire. Dans ce dernier cas, l'évaluation se fera de la manière suivante :

- unités d'enseignement dont le TGE a un volume horaire compris entre 25 heures et 75 heures : un examen final ;
- unités d'enseignement dont le TGE a un volume horaire compris entre 75 heures et 150 heures : un contrôle continu au moins et un examen final ;
- unités d'enseignement dont le TGE a un volume horaire supérieur à 150 heures : deux contrôles continus au moins et un examen final.

Lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et un examen final, le contrôle continu compte pour 30% et l'examen final pour 70% dans le calcul de la note finale.

Les unités d'enseignement sont capitalisables au cours d'un semestre. Des coefficients variant de 1 à 3 sont affectés aux unités d'enseignement suivant la valeur des crédits. Les crédits sont capitalisables par unité d'enseignement.

Les mentions Assez Bien, Bien, Très Bien et Excellent sont attribuées aux étudiants ayant obtenu une moyenne générale au moins égale à 12/20, 14/20, 16/20 et 18/20 respectivement, dans une UE ou pour l'ensemble des UE.

Deux sessions d'examens seulement sont organisées par unité d'enseignement au cours d'un semestre avec un intervalle d'au moins 2 mois entre les deux sessions. L'enseignant a aussi la latitude de programmer le rattrapage concernant sa matière sans forcément attendre une programmation bloquée sur une période des examens de rattrapage. Une unité d'enseignement est acquise et capitalisée si sa moyenne est au moins égale à 12/20. L'acquisition d'une unité d'enseignement emporte l'acquisition de tous les crédits ou matières constitutifs. Il y a compensation entre crédits ou matières constitutifs d'une unité d'enseignement.

VI. ORGANISATION DU DOCTORAT

Le doctorat (ou Ph.D.) en démographie est accessible aux titulaires d'un Master à finalité recherche, remplissant les conditions requises. Les titulaires d'un Master à finalité professionnelle pourraient aussi, sous certaines conditions, être admis en doctorat.

Le Doctorat (ou Ph.D.) en démographie sera délivré après la soutenance d'une thèse. En plus de leurs travaux de thèse, les doctorants complètent leur formation à l'Ecole Doctorale de l'IFORD. La préparation de la thèse dure 3 à 5 ans. A la fin de la première année de doctorat est organisé un examen d'admission définitive au doctorat. Seuls les étudiants ayant obtenu une moyenne générale au moins égale à 12/20 seront admis à poursuivre leurs recherches doctorales.

VII. PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

Comme signalé plus haut, le programme de Master Professionnel en Démographie à l'IFORD s'inscrit dans le domaine « Sciences Sociales », Mention « Droit, Sciences Politiques, Economie et Gestion », Filière « Sciences de la Population », Spécialité « Démographie ».

Le programme de formation en Master Professionnel en Démographie à l'IFORD se décline en unités d'enseignement et en crédits pour un total de 120 crédits.

Ce programme de formation s'articule autour de trois pôles d'enseignements : démographie, approches connexes et enseignements outils. Chaque pôle d'enseignements est constitué de la manière suivante :

1. Démographie

- Collecte des données quantitatives et qualitatives
- Analyse démographique
- Perspectives et prospectives démographiques
- Modèles de population
- Politiques de population
- Doctrines et éthiques de population
- Pratique des enquêtes et recensements
- Stage découverte (stage de terrain)
- Mémoire

2. Approches connexes

- Economie
- Sociologie / Anthropologie
- Population et développement durable
- Genre
- Pauvreté
- Droits en matière de population
- Géographie
- Génétique des populations
- Méthodes de recherche en sciences sociales.

3. Enseignements outils

- Informatique
- Statistiques
- Théorie et pratique des sondages
- Communication
- Langue
- Gestion des projets
- Gestion axée sur les résultats
- Suivi et évaluation des projets et programmes de population
- Rédaction administrative
- Sport.

La constitution des différentes unités d'enseignement se fonde sur ces trois pôles d'enseignement.

Le tableau ci-après présente l'ensemble des UE au programme du Master niveau 2 par semestre ainsi que les noms des enseignants devant en assurer l'enseignement.

UNITES D'ENSEIGNEMENT ET MATIERES : MASTER 2 (2015-2016)

SEMESTRE 3												
Codes	UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE) Libellés	Types d'enseignements				T.P.E	T.G.E.	Mode d'évaluation		Coeff.	Crédits	Enseignants
		C.M.	T.D.	T.P.	T.H.E.			CC%	EF%			
UEPR108	Compléments d'analyse démographique 1	105	30	-	135	50	185	-	100	3	8	
MPR1081	Théorie des populations stables	30	10	-	40	20	60	-	100			Rwenge
MPR1082	Analyse indirecte des phénomènes démographiques	40	20	-	60	20	80	30	70			Beninguisse/Libité/Sow
MPR1083	Analyse des biographies	20	-	-	20	10	30	-	100			Nganawara
MPR1084	Théories de la transition démographique	15	-	-	15	-	15	-	60			Ondoua
UEPR109	Compléments d'analyse démographique 2	75	20	10	105	10	115	-	100	2	4	
MPR1091	Perspectives et prospectives démographiques	25	-	10	35	10	45	-	100			Kelodjoue
MPR1092	Analyse de la population active	25	10	-	35	-	35	-	100			Beninguisse
MPR1093	Analyse de la population scolaire	25	10	-	35	-	35	-	100			Kamdem
UEPR110	Exploitation et analyse des données	65	-	20	85	40	125	-	100	3	5	
MPR1101	Initiation à l'exploitation des données	25	-	10	35	20	55	-	100			Hakoua
MPR1102	Méthodes d'analyse statistique multivariée	40	-	10	50	20	70	-	100			Rwenge / Nganawara
UEPR111	Analyse des enquêtes et des recensements	100	-	10	110	40	150	-	100	3	6	
MPR1111	Analyse des données d'un recensement	25	-	10	35	40	75	30	70			SOW/Evina/Nguendo
MPR1112	Valorisation des données d'enquête et de recensements	25	-	-	25	-	25	-	100			Evina/Kamdoum
MPR1113	Analyse des disparités selon le genre	25	-	-	25	-	25	-	100			Kamdem
MPR1114	Populations vulnérables	25	-	-	25	-	25	-	100			Beninguisse/Nguendo
UEPR112	Pratique des enquêtes et recensements 2	20	-	60	80	80	160	30	70	3	7	
MPR1121	Exploitation des données de l'enquête étudiants	10	-	30	40	40	80	30	70			Mimche/Chouapi
MPR1122	Analyse des données de l'enquête étudiants	10	-	30	40	40	80	30	70			Mimche/Chouapi
UEOB110	Sport											Piata
	TOTAL	365	50	100	515	220	735			14	30	

SEMESTRE 4

Codes	UNITES D'ENSEIGNEMENT (UE) Libellés	Types d'enseignements				T.P.E	T.G.E.	Mode d'évaluation		Coeff.	Crédits	Enseignants
		C.M.	T.D.	T.P.	T.H.E.			CC%	EF%			
UEFO104	Politiques de population et développement	125	30	-	155	40	195	-	100	3	8	
MFO1041	Politiques de population et développement durable	40	-	-	40	10	50	-	100			Njeck/Ngwe
MFO1042	Population – Développement – Environnement - Population et développement - Population et environnement	30	20	-	50	30	80	30	70			Beninguisse/Ekambi/Kamdoum Ngwe/Kelodjoue/Ondoua
MFO1043	Population et aménagement du territoire	25	-	-	25		25	-				Ondoua
MFO1044	Economie des ressources humaines	30	-	-	40	-	40	-	100			Schouame
UEFO105	Initiation à la recherche en sciences sociales 2	85	-	10	95	60	155	-	100	3	6	
MFO1051	Elaboration d'un projet de recherche	25	-	-	25	10	35	-	100			Beninguisse/Eloundou/Rwenge
MFO1052	Recherche opérationnelle	30	-	10	40	10	50	-	100			Evina
MFO1053	Séminaires méthodologiques	30		-	30	40	70	30	70			Beninguisse/Rwenge/Evina/ Eloundou/Misse Misse/ Mimche/Awung/
UEFO106	Mémoire de fin d'études	-	-	-	-	150	150	-	100	3	6	
UEPR113	Population et santé	80	-	-	80	-	80	-	100	1	3	
MPR1131	Population et santé en Afrique	25	-	-	25	-	25	-	100			Nguendo
MPR1132	Santé de la reproduction : mesure et analyse	25	-	-	25	-	25	-	100			Nguendo/Lamlenn
MPR1133	Communication en matière de population	30	-	-	30	-	30	-	100			Boyomo
UEPR114	Stage découverte	-	-	-	-	160	160	30	70	3	7	
UEOB110	Sport											Piata
	TOTAL	290	30	10	330	410	740			13	30	

VIII. STAGE DECOUVERTE

Le stage découverte est organisé par la Direction de l'Institut soit sous forme d'une enquête préparée, exécutée et analysée par les étudiants sous la supervision des enseignants permanents de l'Institut, soit sous forme de séjour en entreprise auprès des administrations et ONG travaillant dans le domaine de la population et/ou du développement. La Direction de l'Institut fixe les modalités de déroulement de ce stage et le refus d'y participer entraîne automatiquement l'affectation d'une note de 0/20 à cette UE.

IX. SPORT

Le sport est obligatoire. Tous les étudiants sont tenus d'y assister. Il se déroule les mercredis dans l'après-midi. Des sanctions seront prises à l'encontre des absences non justifiées à cette activité. Une note de participation sera affectée à chaque étudiant et prise en compte lors des délibérations.

X. MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

Chaque étudiant est tenu de rédiger un mémoire qui sanctionne la fin de ses études à l'Institut. Le mémoire est une œuvre individuelle qui doit porter prioritairement sur un sujet relatif aux problèmes de population ou de développement en Afrique. Il est soutenu devant un jury désigné à cet effet.

Le mémoire est une activité d'initiation à la recherche organisée au cours de l'année de Master niveau 2. Il est destiné à :

- tester tout d'abord les aptitudes des étudiants à sélectionner une bibliographie ;
- juger de leurs aptitudes à élaborer un cadre théorique ;
- juger de leurs capacités dans le traitement et l'analyse des données ainsi que dans l'interprétation des résultats obtenus, éventuellement replacés dans leur contexte socioéconomique et culturel ;
- juger de leur aptitude à la rédaction ;
- juger de leurs aptitudes à présenter un travail de recherche devant un auditoire.

La note affectée à chaque mémoire sera sur la base des éléments ci-dessus énumérés.

Chaque étudiant travaille sous l'encadrement d'un comité composé d'un Directeur et d'un Lecteur qu'il est tenu de rencontrer au moins une fois toutes les 2 semaines.

Le mémoire doit comporter un minimum de 50 pages dactylographiées en interligne 1,5 ; police 12 « times new roman » (non compris les tableaux, graphiques, liminaires et annexes).

Aucun manuscrit ne peut être reproduit sans avoir reçu au préalable l'imprimatur du Directeur de mémoire.

Pour l'année académique 2015-2016, les projets de mémoire seront déposés impérativement au plus tard le 30 novembre 2015 à la Direction des Etudes et de la Formation.

XI. DISCIPLINE, PRESENCE ET PONCTUALITE AUX COURS

Les étudiants doivent respect aux enseignants et aucun écart de comportement ne sera toléré.

Les étudiants sont tenus d'être présents et ponctuels à tous les cours. Chaque enseignant doit faire l'appel au début et à la fin de son cours. Toute absence non justifiée est passible d'une sanction y compris le renvoi de l'Institut. Le renvoi est automatique si la durée d'absence est d'un mois ou plus.

Par rapport au volume horaire de chaque matière, tout étudiant qui a accusé plus de 30% d'heures d'absence non justifiée ne pourra pas composer. Par ailleurs, après une composition ou un devoir, tout étudiant absent dispose d'un délai de 72 heures pour justifier son absence.

Aucun étudiant n'est admis en salle après l'enseignant.

Les étudiants admis en Master niveau 2 sous-réserve doivent suivre les cours de Master niveau 1 pour les matières ou crédits non validés.

La grève est interdite à l'Institut. Toute grève conduit à un renvoi de l'Institut.

Les cas de fraudes aux examens dûment constatés seront sévèrement sanctionnés tel que prévu dans le règlement intérieur des étudiants.

XII. CALENDRIER DES ACTIVITES

L'année académique 2015-2016 débute pour le Master niveau 2, le 19 octobre 2015.

SEMESTRE	ACTIVITES	PERIODES	DUREE
3 ^e semestre	- Activités de formation	19/10/2015-20/12/2015	09 semaines
	- Congés de Noël	21/12/2015-03/01/2016	02 semaines
	- Activités de formation	04/01/2016-21/02/2016	07 semaines
	- Préparation des examens	22/02/2016-28/02/2016	01 semaine
	- Examens	29/02/2016-06/03/2016	01 semaine
	- Jury du troisième semestre	25/03/2016	
Total semestre			20 semaines
4 ^e semestre	- Activités de formation	07/03/2016-27/03/2016	03 semaines
	- Congés de Pâques	28/03/2016-03/04/2016	01 semaine
	- Activités de formation	04/04/2016-15/05/2016	06 semaines
	- Examens rattrapage 3 ^e semestre	16/05/2016-22/05/2016	01 semaine
	- Formation IMIS	23/05/2016-29/05/2016	01 semaine
	- Préparation des examens	30/05/2016-05/06/2016	01 semaine
	- Examens	06/06/2016-12/06/2016	01 semaine
	- Préparation des mémoires	13/06/2016-07/07/2016	04 semaines
	- Jury du quatrième semestre	08/07/2016	
	- Dépôt des mémoires	08/07/2016	
	- Lecture des mémoires	11/07/2016-17/07/2016	01 semaine
- Soutenance des mémoires	18/07/2016-24/07/2016	01 semaine	
- Jury de délibération du diplôme : session de juillet	27/07/2016		
Total semestre			20 semaines*
Total année			40 semaines
	- Examens de rattrapage 4 ^{ème} semestre	12/09/2016-18/09/2016	
	- Jury de rattrapage	07/10/2016	

Notes : * = les quatre semaines de préparation des mémoires et une semaine des examens de rattrapage du troisième semestre sont à retrancher.